



LE DÉPARTEMENT



DIFFUSION COURRIER ARRIVE	
ORIGINAL POUR REPONSE	<i>[Signature]</i>
Copie pour éléments de réponse	<i>[Signature]</i>
Copie pour information	
Observations	<input type="checkbox"/> Urgent

Le Président

Monsieur Philippe LEONELLI
Maire de Cavalaire
Hôtel de ville
Place Benjamin Gaillard
CS 50150
83240 CAVALAIRE-SUR-MER

Affaire suivie par : JM SIMON
Direction des Infrastructures et de la Mobilité
Pôle territorial Fayence Estérel
☎ : 04 83 95 66 30
Nos réf : D19-02604
Vos réf : votre courrier URBANISME/SM/CD N°2019-01114 du 13 mai 2019

Toulon, le 27 JUIN 2019

Monsieur le Maire,

Par courrier ci-dessus référencé reçu le 16 mai 2019, vous avez sollicité l'avis du Département sur le projet de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme de votre commune.

Cette modification porte sur des changements de zonage ponctuels et sur la suppression de l'emplacement réservé n°44 relatif à la mixité sociale.

Cette modification du PLU n'appelle aucune observation de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Marc GIRAUD

